



Ordre du jour n°BP

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 OCTOBRE 2013**

**DELIBERATION N° 13/070**

**Avenant n°1 à la Convention d'Etudes et de Veille Foncière entre la Communauté d'Agglomération Vienn'Agglo et l'EPORA - Quartier Vienne Nord  
Et à la Convention opérationnelle entre la Communauté d'Agglomération Vienn'Agglo et l'EPORA – Rue Pégeron à Vienne**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération 13-002 du Conseil d'Administration du 15 avril 2013 portant application du Décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2009-2013, approuvé par la délibération n°09/028 du Conseil d'Administration en date du 2 novembre 2009,
- VU la convention d'Etudes et de Veille Foncière approuvée par la délibération N°12/013 du Conseil d'Administration du 27 février 2012 signée le 9 mai 2012 entre la Communauté d'Agglomération Vienn'Agglo et l'EPORA,
- VU la convention opérationnelle approuvée par la délibération N°12/012 du Conseil d'Administration du 27 février 2012 et signée le 9 mai 2012 entre la Communauté d'Agglomération Vienn'Agglo et l'EPORA – site Pégeron.

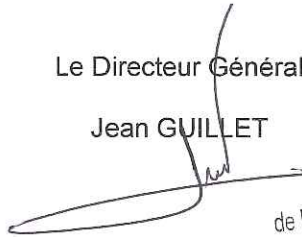
Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention d'études et de veille foncière entre la Communauté d'Agglomération Vienn'Agglo et l'EPORA relatif au quartier Vienne Nord, et à la Convention opérationnelle entre la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois et l'EPORA – Rue Pégeron à Vienne,
- ✓ Prend acte de la clôture de la convention opérationnelle L013,

- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 13-002 du Conseil d'Administration du 15 avril 2013 précitée, à l'effet de signer cet avenant et de mener à bien toutes les actions nécessaires à la mise en œuvre de l'avenant.

Le Directeur Général

Jean GUILLET



Pour le Préfet  
de la région Rhône-Alpes  
et du département du Rhône  
par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

**Guy LEVI**

Le Président du Conseil d'Administration

Georges ZIEGLER

